



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-quatrième session

1-5 février 2021

Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation

Résumé

Le présent document fait la synthèse des réalisations de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et des activités envisagées dans ce secteur pour 2020-2021, dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO en cours d'élaboration. Par ailleurs, les évolutions et tendances mondiales susceptibles d'avoir des incidences sur les activités de la FAO dans le secteur des pêches et de l'aquaculture sont présentées dans le contexte du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme 2022-2025.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- faire part de ses observations sur les réalisations de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture et sur la contribution de ce secteur aux objectifs stratégiques de la FAO;
- donner des avis sur les évolutions et tendances aux niveaux mondial et sectoriel;
- fournir des indications concernant les principales priorités de la FAO pour les activités touchant la pêche et l'aquaculture;
- recommander des mesures visant à renforcer les fonctions de la FAO en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur la pêche, aux fins d'une conservation efficace et d'une utilisation durable des ressources aquatiques dans le contexte du nouveau Cadre stratégique de la FAO.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Manuel Barange
Directeur
Division des pêches
Courriel: Manuel.Barange@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021 de la FAO ont été approuvés par la Conférence à sa quarante et unième session, en juin 2019. Le PMT 2018-2021 définit les objectifs stratégiques (OS) et les résultantes de l'Organisation qui doivent être mis en œuvre par les Membres et la communauté internationale avec l'appui de la FAO, conformément au Cadre stratégique révisé. La Conférence s'est félicitée de l'étroite concordance des objectifs stratégiques de la FAO avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).
2. La FAO élabore actuellement le nouveau Cadre stratégique (2022-2031) et un Plan à moyen terme 2022-2025 (priorités régionales et techniques), dans le contexte des faits nouveaux à l'échelle mondiale, des tendances mondiales et régionales et des principaux défis et possibilités dans les domaines relevant du mandat de l'Organisation. L'élaboration du nouveau Cadre stratégique s'inspire de la vision de la FAO et de trois objectifs mondiaux, qui sont centrés sur les objectifs de développement durable (ODD), et ciblent en particulier l'ODD 2 (élimination de la faim), l'ODD 1 (éradication de la pauvreté) et l'ODD 10 (réduction des inégalités). Le document final sera présenté à la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session, en 2021¹.
3. Les comités techniques étant une étape importante des fonctions de gouvernance et de surveillance exercées par les organes directeurs, le Comité des pêches est prié de fournir des indications sur les domaines techniques prioritaires, en vue d'orienter les activités futures dans le contexte de l'élaboration du nouveau Cadre stratégique.
4. À cette fin, le présent document donne d'abord un bref aperçu des réalisations de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2018-2019, dans le contexte des programmes stratégiques et en réponse aux demandes des organes statutaires et des Membres. Il aborde ensuite les principales évolutions mondiales ou sectorielles qui auront une influence sur les activités de l'Organisation dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. La dernière section présente les domaines d'action prioritaires de la FAO pour les pêches et l'aquaculture en 2020-2021 et au-delà, dans le contexte de la vision de la FAO et des objectifs mondiaux.

II. RÉALISATIONS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN 2019-2020

5. L'appui à la gestion durable des ressources biologiques aquatiques et le maintien d'un équilibre entre leur exploitation et leur conservation dans l'optique d'un développement responsable sur les plans économique, social et environnemental demeure un domaine d'action prioritaire général pour la FAO. Au cours du dernier exercice biennal, cet appui s'est traduit par de nombreuses activités normatives et de terrain, menées en collaboration avec les programmes stratégiques de la FAO, les Membres et les institutions partenaires et soutenues par une forte mobilisation de ressources et l'élaboration d'un discours commun, dans plusieurs domaines clés:

¹ Document CL 163/4, Note d'information n° 1, novembre 2019. La note apporte des précisions sur le processus de concertation lié à l'élaboration du nouveau Cadre stratégique.

A. Durabilité de la pêche

6. Durant la période couverte par cet examen, la FAO a mené une étude approfondie sur l'état mondial des stocks évalués de poissons marins et a publié un important rapport sur l'état et la gestion des stocks évalués². La FAO, en collaboration avec l'Université de Washington (États-Unis d'Amérique), met également au point une nouvelle méthode d'évaluation des stocks pour lesquels les données sont insuffisantes afin d'étendre la portée de son évaluation du niveau mondial au niveau des pays et de soutenir le processus d'évaluation et de communication de données relatif à l'indicateur 14.4 des ODD. À cet égard, un cours de formation en ligne sur l'évaluation et la communication des données au titre de l'ODD 14.4.1 ainsi qu'un questionnaire sur l'état des stocks pour ce même indicateur ont été élaborés et testés en 2019 dans le but de faciliter la tâche aux Membres. La FAO a également mené à bien un examen sur la situation et les tendances des captures dans le secteur des pêches continentales, tout en appelant l'attention sur leur contribution importante à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le cadre des ODD³.

7. Les performances techniques et économiques des principales flottilles de pêche au niveau mondial ont été examinées par la FAO en 2020. L'examen de 97 segments importants des flottilles des principaux pays d'Asie⁴, d'Europe⁵, d'Amérique du Nord et du Sud⁶ et d'Afrique qui pratiquent la pêche a montré que les flottilles industrielles et semi-industrielles ont été rentables ces dernières années. Quatre-vingt-douze pour cent des segments de la flotte de pêche ont affiché des flux de trésorerie nets positifs, et pour 80 pour cent des segments, le rendement des actifs corporels a été positif.

8. Afin de faire progresser les connaissances sur l'accès aux pêcheries de capture dans le monde, leur exploitation et leur gestion, la FAO a organisé une Conférence mondiale sur les droits fonciers et les droits des usagers dans le secteur de la pêche (UserRights 2018). Ce cadre neutre s'est prêté à un échange de vues, d'informations et d'exemples concrets, tirés d'études de cas, sur la façon dont les organismes garants des droits fonciers et les organismes sis à Rome peuvent harmoniser les concepts de pêche responsable, de développement social et économique, et au partage d'idées et de préoccupations concernant l'application juste et équitable des droits des usagers dans les pêcheries de capture⁷.

9. La biodiversité est indispensable à la durabilité des pêcheries car elle constitue la base de nombreux services écosystémiques qui contribuent au développement durable. Les approches par zone sont l'un des outils de gestion utilisés pour contribuer au maintien des fonctions écosystémiques, dans la perspective de favoriser la durabilité des pêches. Afin d'aider les organes compétents du secteur de la pêche à atteindre les objectifs mondiaux de conservation par zone de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (voir le document COFI/2020/Inf.15.3) et de l'ODD 14.5, la FAO a convoqué une réunion d'experts sur le concept, les principes directeurs et caractéristiques communes des «autres mesures de conservation efficaces par zone»⁸ (voir le document COFI/SBD.19). Cette classe d'instruments récemment définis, fondés sur la zone, est entrée dans le lexique des politiques mondiales par l'intermédiaire de l'objectif d'Aichi 11 de la CDB, et offre aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture l'occasion de jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre des objectifs de la biodiversité et des fonctions écosystémiques par zone.

10. Dans l'intention de mieux définir et quantifier le risque d'extinction des espèces aquatiques et d'aider les Membres de la FAO à examiner les propositions d'inscription d'espèces aquatiques exploitées commercialement, pendant la dix-huitième Conférence des Parties (COP 18) de la

² www.fao.org/documents/card/en/c/cb1800en (en anglais).

³ www.fao.org/3/ca0388en/CA0388EN.pdf (en anglais).

⁴ www.fao.org/3/cb1577en/CB1577EN.pdf (en anglais).

⁵ www.fao.org/3/ca9188en/CA9188EN.pdf (en anglais).

⁶ www.fao.org/3/ca9543en/CA9543EN.pdf (en anglais).

⁷ www.fao.org/3/ca6967en/CA6967EN.pdf (en anglais).

⁸ www.fao.org/3/ca7194en/ca7194en.pdf (en anglais).

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), tenue en août 2019, la FAO a convoqué la sixième réunion du Groupe consultatif spécial d'experts de la FAO chargé de l'évaluation des propositions d'amendement des annexes de la CITES. Le groupe d'experts, réuni à Rome (Italie) du 21 au 25 janvier 2019, a éclairé les Membres sur les mérites scientifiques des propositions relatives aux critères biologiques de la CITES pour l'inscription sur les listes. Sous l'angle de la biologie, de l'écologie, du commerce et de la gestion, il a fait des observations sur l'efficacité probable de l'inscription sur les listes de la CITES aux fins de la conservation.

11. Enfin, le Colloque international de la FAO sur le thème «La gestion durable des pêches: renforcer les liens entre la science et les politiques», a eu lieu au Siège de la FAO à Rome (Italie) du 18 au 21 novembre 2019, en présence d'un millier de participants venant de 100 pays. Le Colloque a appelé à une nouvelle vision des pêches de capture, soulignant que ce secteur a besoin de se transformer pour faire face aux défis complexes à évolution rapide auxquels est confrontée la société. Les messages clés du Colloque sont disponible dans les actes⁹, et les recommandations ont contribué à l'élaboration du projet de Déclaration sur les pêches et l'aquaculture durables du Comité des pêches (voir le document COFI/2020/2.3).

B. Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)

12. L'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2009) est entré en vigueur le 5 juin 2016. Depuis la trente-troisième session du Comité des pêches, 14 nouveaux membres ont adhéré à l'Accord. Un programme-cadre soutenant la mise en œuvre de l'Accord est en place. Doté d'un financement de plus de 19 millions d'USD fourni par l'Islande, la Norvège, la République de Corée, l'Espagne, la Suède, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, il a permis d'aider les États en développement pour la mise en application de l'Accord.

13. Dans ce cadre, la FAO s'est également concentrée sur la production d'un certain nombre de matériels et de directives sur le renforcement des capacités, y compris des listes de contrôle des responsabilités des États du pavillon, côtiers et du port; les mesures et dispositions juridiques à incorporer dans la législation nationale; les systèmes et procédures de suivi, de contrôle et de surveillance à intégrer dans les opérations nationales; ainsi que des documents d'orientation pour la mise en œuvre de programmes de documentation des prises au niveau national. Ces matériels devraient être publiés d'ici au deuxième trimestre de 2021.

14. La FAO est l'organisation garante de l'indicateur 14.6.1 des ODD, qui mesure les progrès des Membres dans la mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche INDNR. La FAO a collecté les scores réalisés au regard de l'indicateur 14.6.1 des ODD en 2018 et 2020, années pour lesquelles le niveau d'application des instruments pertinents a été déclaré comme élevé par 70 et 75 pour cent des pays, respectivement. Les scores des indicateurs montrent que, dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés dans la lutte contre la pêche INDNR grâce à la mise en œuvre d'instruments internationaux pertinents.

15. Deux produits – une étude mondiale sur les transbordements et l'élaboration de directives techniques sur l'estimation de la pêche INDNR (volume 3 – guide de terrain) – ont été élaborés pendant la période intersessions et seront publiés avant la trente-quatrième session du Comité des pêches.

16. La FAO a assumé les fonctions de secrétariat pour les réunions des Parties à l'Accord sur les mesures du ressort de l'état du port, et a organisé et présenté la deuxième réunion des Parties à l'Accord et la troisième réunion du Groupe de travail sur la partie 6, à Santiago (Chili), du 3 au 7 juin 2019, la deuxième réunion du groupe de travail technique de l'Accord sur l'échange d'informations et

⁹ www.fao.org/3/ca9165en/ca9165en.pdf (en anglais).

la cinquième réunion du groupe de travail sur le Fichier mondial, à Séoul (République de Corée), du 23 au 27 mai 2019.

C. Contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire

17. Les tendances décrites dans les éditions 2018¹⁰ et 2020¹¹ du rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* confirment le rôle majeur des pêches et de l'aquaculture en tant que source d'aliments, d'éléments nutritifs, de revenus et de moyens d'existence pour un grand nombre de personnes dans le monde. L'aquaculture continue de croître plus rapidement que les autres grands secteurs de la production alimentaire, avec une croissance annuelle moyenne de la production (à l'exclusion des plantes aquatiques) de 5,3 pour cent pendant la période 2000-2018. En 2016, pour la première fois, la production aquacole destinée à la consommation humaine a dépassé celle des pêches de capture et, en 2018, l'aquaculture a représenté 52 pour cent de la production halieutique consacrée à l'alimentation humaine.

18. Durant cette période, la FAO a publié *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹², qui comprend tous les stocks génétiques et toutes les communautés d'organismes ayant une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture. Les activités de suivi comprennent la mise en place d'un système d'information mondial sur les types de ressources génétiques aquatiques utiles pour l'élevage, dont un prototype sera disponible au début de 2021, et un plan d'action mondial, en cours d'élaboration, pour la promotion d'une conservation améliorée et efficace de ces ressources, ainsi que de leur utilisation et de leur développement durable, ce qui signifie que le développement des ressources génétiques aquatiques ayant un intérêt pour l'aquaculture doit être accéléré.

19. En même temps, la FAO a soutenu le développement de l'aquaculture sur le terrain par le biais d'un rapport sur 54 pays et 8 communautés économiques régionales d'Afrique, qui porte sur la mention de la pêche et de l'aquaculture dans les politiques visant à éliminer la pauvreté, à produire des devises et à intégrer la parité hommes-femmes, entre autres objectifs¹³. La première version de ce document a servi de document d'information à la réunion consultative sur l'amélioration des politiques aquacoles à l'appui de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'éradication de la pauvreté, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en décembre 2018.

D. Commerce, marchés et chaînes de valeur durables

La FAO a lancé la mise en œuvre du projet FISH4ACP¹⁴ de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS), d'une valeur de 40 millions d'EUR, en janvier 2020. Le FISH4ACP travaillera avec 10 chaînes de valeur sélectionnées dans 10 pays de l'OACPS pour optimiser les rendements économiques et les avantages sociaux, tout en réduisant le plus possible les effets néfastes sur les habitats naturels et les ressources aquatiques.

20. Un résultat important du FISH4ACP est un guide pratique pour l'analyse, la stratégie et la conception de chaînes de valeur durables pour les produits aquatiques. Ce guide a déjà été introduit et appliqué dans plusieurs projets de développement de la chaîne de valeur du poisson à la Barbade, à Kiribati, en Ouzbékistan, en Papouasie Nouvelle-Guinée, à Sainte-Lucie et dans certains pays méditerranéens.

21. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a publié un nombre important de produits normatifs relatifs aux chaînes de valeur de la pêche. On citera entre autres deux études sur la traçabilité: la

¹⁰ FAO 2018. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Rome (Italie).

¹¹ FAO 2020. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Rome (Italie).

¹² <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca5345fr/>.

¹³ www.fao.org/3/ca9322en/CA9322EN.pdf (en anglais).

¹⁴ www.fao.org/in-action/fish-4-acp/en/ (en anglais).

première sur les application des chaînes de bloc dans les chaînes de valeur des produits de la mer¹⁵ et la deuxième sur les avantages et succès de la traçabilité des produits de la mer, au-delà de la conformité aux normes¹⁶. Toutes deux examinent les applications et le potentiel des chaînes de bloc face aux problèmes de traçabilité, de transparence, de fraude sur les produits halieutiques, d'intégrité et de sécurité sanitaire des aliments.

22. Un rapport spécial sur la certification des produits de la mer dans les pays en développement en Asie¹⁷ a également été élaboré. Il analyse plusieurs programmes de certification par des tiers et définit les principales conditions susceptibles d'empêcher les petits producteurs des pays en développement d'obtenir la certification de leurs produits. En 2020, la FAO a publié un document technique qui met en évidence les pratiques observées dans les chaînes de valeur, les opérations postcapture et le commerce et qui contribuent à une pêche artisanale durable¹⁸. Ce document comprend neuf études de cas illustrant des pratiques et des initiatives qui ont donné de bons résultats concernant l'amélioration des chaînes de valeur, des opérations après capture et du commerce dans le secteur de la pêche artisanale.

23. La FAO a poursuivi son assistance technique auprès de l'Initiative mondiale en faveur de la durabilité des produits de la mer (GSSI), pour la révision de son outil de référence mondial. La FAO a organisé un atelier consultatif d'experts sur les produits de la mer non certifiés, tenu les 10 et 11 octobre 2019 à Rome, chargé de s'interroger sur la manière de mesurer les progrès accomplis dans la durabilité des produits de la mer non certifiés et d'en accélérer le rythme.

24. En ce qui concerne la coopération avec d'autres organismes internationaux, la FAO a continué d'appuyer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les pays dans les négociations en cours sur les subventions à la pêche, en fournissant un apport technique dans le domaine de la pêche, en particulier sur les trois grands volets de ces négociations – la surpêche, la pêche INDNR et la surcapacité. Par ailleurs, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO a poursuivi ses efforts pour la diffusion du Plan d'action conjoint interinstitutions dans le but d'accélérer la réalisation des cibles de l'ODD 14 liées au commerce et de mobiliser des contributions volontaires. Dans le cadre du Plan d'action, une réalisation plus rapide des cibles de l'ODD 14 liées au commerce passe par l'amélioration des échanges commerciaux et par des politiques liées au commerce qui sauvegardent la sécurité alimentaire et contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des océans, des ressources biologiques marines et des moyens d'existence.

25. S'agissant de la responsabilité sociale, la FAO a poursuivi sa quête de contributions pour la rédaction des futures orientations sur la responsabilité sociale le long des chaînes de valeur du poisson, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les parties prenantes concernées, conformément aux recommandations du Comité des pêches à sa dernière session. À cet égard, l'édition 2020 du Dialogue de Vigo¹⁹ s'est concentrée sur les problèmes sociaux découlant de la pandémie de covid-19, auxquels sont confrontés les travailleurs de la pêche et les acteurs du secteur, en particulier les petites et moyennes entreprises.

26. La FAO continue de promouvoir une technologie de transformation intelligente face au climat et sensible aux enjeux de la parité hommes-femmes, comme par exemple la technique FAO-Thiaroye de transformation du poisson, initialement développée en Afrique de l'Ouest. En 2017, cette technique a été introduite en Asie (Sri Lanka) et en 2019 elle a été étendue au Pacifique (États fédérés de Micronésie). Des ateliers régionaux de renforcement des capacités se sont tenus en 2019 pour

¹⁵ www.fao.org/3/ca8751en/ca8751en.pdf (en anglais).

¹⁶ www.fao.org/3/ca9550en/CA9550EN.pdf (en anglais).

¹⁷ www.fao.org/3/i8018en/I8018EN.pdf (en anglais).

¹⁸ www.fao.org/3/ca8402en/CA8402EN.pdf (en anglais).

¹⁹ www.fao.org/in-action/globefish/news-events/details-events/en/c/1311051/ (en anglais).

favoriser l'autonomisation des femmes et des jeunes grâce à l'utilisation de la technique FAO-Thiaroye.

E. Sécurité sanitaire des aliments et santé

27. La pandémie de covid-19 a déclenché une crise sanitaire publique suivie d'une crise économique persistante due aux mesures adoptées dans les pays pour enrayer l'infection, telles que le confinement, l'interdiction de voyager et l'arrêt des entreprises. La covid-19 n'a pas d'effet indésirable sur le poisson et n'est pas transmise par le poisson que l'on consomme, mais le secteur halieutique subit indirectement les effets de la pandémie. Pour aider à lutter contre les impacts, la FAO a créé une équipe spéciale sur la covid-19, chargée de coordonner les initiatives nécessaires face à la pandémie et de fournir un soutien concerté pour la mise en œuvre des mesures et des interventions visant à protéger la pêche et l'aquaculture des retombées de la covid-19.

28. La FAO a produit un certain nombre de notes d'orientation, de bulletins et de documents d'information sur divers sujets: la façon dont la covid-19 touche les systèmes alimentaires de la pêche et de l'aquaculture²⁰; des considérations juridiques en réponse à la covid-19 pour atténuer le risque de perturbation des systèmes alimentaires de la pêche et de l'aquaculture²¹; le rôle de la finance dans l'atténuation des impacts de la covid-19 sur la pêche²²; l'effet de la covid-19 sur la pêche et l'aquaculture en Asie²³; des analyses préliminaires sur les effets de la crise de la covid-19 en Méditerranée et en mer Noire²⁴, et une évaluation mondiale de l'impact de la covid-19 sur la pêche et l'aquaculture, vu par les organes régionaux des pêches²⁵.

29. Par ailleurs, pour tenir compte du caractère très évolutif de cette crise, la FAO met à jour régulièrement un document d'information sur la manière dont l'épidémie de covid-19 frappe les systèmes alimentaires des pêches et de l'aquaculture et sur les mesures que l'Organisation peut prendre pour y faire face²⁶.

30. La FAO a publié un rapport conjoint FAO-OMS de la réunion d'experts sur l'intoxication alimentaire à la ciguatera²⁷, visant à faciliter l'élaboration d'options adéquates de gestion des risques et comprenant une évaluation des ciguatoxines connues, notamment leur répartition géographique, la prévalence de la maladie, les méthodes de détection ainsi que des indications sur la mise au point d'options en matière de gestion des risques. La FAO a également mis au point un cours d'apprentissage en ligne pour soutenir la mise en œuvre de ces orientations au niveau national.

F. Statistiques et innovation numérique

31. La FAO continue d'être responsable de la collecte, de la validation, de la diffusion et de l'analyse de la seule source de statistiques sur la pêche et l'aquaculture à l'échelle mondiale, ce qui est un atout unique aux fins de l'analyse et du suivi de ce secteur. Ces données ont été utilisées pour l'analyse des tendances mondiales présentées dans le rapport sur la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et d'autres publications phares. Ce rapport est l'un des produits par lesquels l'Organisation s'acquitte de sa responsabilité. S'y ajoutent, entre autres, des rapports périodiques sur les statistiques des pêches et de l'aquaculture²⁸.

32. Dans le cadre général du programme statistique de l'Organisation, la FAO a continué d'aider les Membres à collecter des statistiques sur les pêches et l'aquaculture, grâce à diverses formations et

²⁰ www.fao.org/documents/card/en/c/ca8637en (en anglais).

²¹ www.fao.org/documents/card/en/c/ca9421en (en anglais).

²² www.fao.org/documents/card/en/c/cb0687en (en anglais).

²³ www.fao.org/documents/card/en/c/ca9545en (en anglais).

²⁴ www.fao.org/documents/card/en/c/ca9090en (en anglais).

²⁵ www.fao.org/documents/card/en/c/ca9279en (en anglais).

²⁶ www.fao.org/3/cb1436en/cb1436en.pdf (en anglais).

²⁷ www.fao.org/3/ca8817en/CA8817EN.pdf (en anglais).

²⁸ www.fao.org/3/cb1213t/cb1213t.pdf.

activités de renforcement des capacités, telles que le cours de spécialisation en ligne sur les systèmes de statistiques des pêches, organisé en novembre 2020 en collaboration avec l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse et le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (IAMZ-CIHEAM)²⁹.

33. Au cours des dix dernières années, la FAO a également mis à profit l'innovation numérique par le biais de divers partenariats (par exemple avec FIRMS, iMarine, Google Earth Engine) en vue d'améliorer la prise de décisions fondée sur la science dans les pêches et l'aquaculture mondiales, et a mis au point divers produits, dont le Registre mondial des stocks et des pêches³⁰, l'Atlas mondial des captures de thons et marlins³¹, l'Atlas mondial des activités de pêche basées sur des systèmes d'innovation agricole³² ainsi que des outils numériques qui améliorent les systèmes intégrés de statistique et de gestion de l'information au niveau national.

G. Le Programme EAF-Nansen

34. La FAO, en collaboration avec ses partenaires norvégiens Norad et IMR, met en œuvre la phase actuelle du programme EAF-Nansen (2017-2022)³³, qui soutient une approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches marines tout en tenant compte des impacts climatiques et de la pollution. Le programme collabore avec 32 pays en Afrique et dans le golfe du Bengale, ainsi qu'avec des organisations régionales.

35. Des prospections réalisées par le navire *Dr. Fridtjof Nansen* ont fourni aux pays d'Afrique et d'Asie des données et des connaissances essentielles sur l'état des ressources marines et des écosystèmes marins. Des données et informations importantes sont collectées sur les ressources marines, le milieu marin, les habitats et la pollution marine dans la ZEE des pays partenaires, ainsi que dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Quelque 750 jours de prospection ont été réalisés, avec la participation de près de 700 personnes (dont 25 pour cent environ de femmes). Au cours de cette campagne, 16 espèces encore inconnues ont été découvertes, environ 30 rapports de prospection, 23 articles scientifiques et 2 guides taxonomiques ont été publiés.

36. L'outil pour le suivi de la mise en œuvre, fondé sur une approche écosystémique des pêches, a été lancé en 2019. Il contribue à l'amélioration des systèmes de gestion des pêches et de la planification opérationnelle dans les pays partenaires, en les aidant à discerner les progrès potentiels, les lacunes à combler et les difficultés à surmonter. Cet outil permet aussi de comprendre si des formations ou autres formes de soutien sont nécessaires. Plusieurs sessions ont été organisées sur l'utilisation de l'outil avec les pays partenaires, à des fins de sensibilisation et de renforcement des capacités.

H. Changement climatique

37. La relation entre le changement climatique et les écosystèmes aquatiques, ainsi que les systèmes de production alimentaire qu'ils sous-tendent, suscite un intérêt croissant. Au cours de la période intersessions, conformément aux demandes exprimées par le Comité des pêches et en vertu de la Stratégie relative au changement climatique approuvée par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session, la FAO a entrepris tout un éventail d'activités ayant pour but d'aider les membres et les partenaires en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Elles prévoient notamment un examen complet des effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture et la fourniture de conseils en matière d'atténuation et d'adaptation³⁴, ainsi qu'un certain

²⁹ <http://edu.iamz.ciheam.org/FisheriesStatistics/en/>.

³⁰ <https://i-marine.d4science.org/web/grsf/data-catalogue> (en anglais).

³¹ <http://www.fao.org/fishery/statistics/tuna-atlas/fr>.

³² www.fao.org/3/ca7012en/CA7012EN.pdf (en anglais).

³³ <http://www.fao.org/in-action/eaf-nansen/fr/>.

³⁴ Voir FAO, Fisheries and Aquaculture Technical Papers No. 627, 638, 650, et 660 (en anglais).

nombre de programmes et de projets sur le terrain (y compris huit nouvelles propositions de projets climatiques, approuvées au cours de l'exercice biennal précédent), qui seront exécutés en collaboration avec les gouvernements et une implication totale des communautés locales.

38. L'importance que revêt l'amélioration des pratiques de gestion des pêches aux fins du renforcement de la durabilité du secteur de la pêche et de l'aquaculture, en tant que riposte adéquate au changement climatique, a été réitérée lors du Symposium sur la durabilité des pêches, tenu en novembre 2019³⁵. La FAO a également mené une étude préliminaire et identifié les 20 pays dont le secteur des pêches est le plus exposé aux effets du changement climatique (principalement ceux des régions côtières tropicales de l'Afrique subsaharienne et plusieurs petits États insulaires du Pacifique), afin d'accélérer l'effort de mobilisation de ressources mené par la FAO et les interventions de politique générale.

III. ÉVOLUTIONS ET TENDANCES MONDIALES ET LEURS CONSÉQUENCES POUR LES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

39. L'intégration de la biodiversité dans les pêcheries et l'aquaculture a considérablement gagné en visibilité depuis l'adoption, en 1992, de la Convention sur la diversité biologique (CDB), renforcée par la «Déclaration de Cancun sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour le bien-être», lors de la treizième Conférence des Parties à la CDB en 2016³⁶. L'adoption des Objectifs d'Aichi par les Parties à la CDB en 2010, et en particulier l'objectif 6 (ressources aquatiques) et l'objectif 11 (zones protégées) permet de définir la responsabilité de la pêche par rapport à l'empreinte totale de ses activités et de mesurer l'action que mènent les pays pour intégrer la biodiversité dans leurs politiques et leurs mesures de gestion.

40. Le Secrétariat de la CDB, la FAO et le PNUE continuent de travailler ensemble dans le cadre du «Dialogue mondial de l'Initiative pour des océans durables avec les organisations maritimes régionales et les organes régionaux des pêches sur l'accélération des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité», afin de renforcer la collaboration sur des questions d'intérêt commun, en tenant compte de leurs mandats et de leurs rôles respectifs.

41. Ces dernières années, la FAO a participé régulièrement aux processus et aux activités mis en œuvre par le Secrétariat de la CDB pour aider les pays dans la communication de leurs données au titre de l'Objectif 11 d'Aichi, et à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment le Partenariat de l'Objectif 11, une plate-forme voulue par le Secrétariat de la CDB pour permettre aux pays et aux organisations de s'engager à l'égard de cet objectif et d'œuvrer ensemble à la concrétisation de leurs engagements, grâce à un soutien au niveau régional.

42. Les zones marines ne relevant pas des juridictions nationales représentent 64 pour cent de la surface totale des océans. Conformément à la résolution 69/292 (19 juin 2015) de l'Assemblée générale des Nations Unies, des négociations sont en cours au sujet d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Compte tenu des implications potentielles que ce processus pourrait avoir sur le secteur de la pêche, et conformément aux instructions fournies par le Comité des pêches en 2018, la FAO a participé activement aux trois sessions de la Conférence intergouvernementale pour fournir des informations techniques sur les pêches et d'autres questions relevant de ses compétences. La FAO a fait des déclarations en séance plénière et a également apporté

³⁵ FAO. 2020. *Proceedings of the International Symposium on Fisheries Sustainability: strengthening the science-policy nexus. FAO headquarters, 18–21 November 2019, Rome, Italy*. FAO, Comptes rendus des pêches et de l'aquaculture n° 65. Rome. 116 p. (en anglais, également disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca9165en/ca9165en.pdf).

³⁶<https://www.cbd.int/mainstreaming/doc/cancun-declaration-final-fr-1.11.2016.pdf>.

sa contribution à l'organisation ou, plus directement, au travaux de 10 manifestations tenues en marge de la Conférence intergouvernementale. La FAO a facilité l'échange d'informations entre les organisations régionales de gestion des pêches présentes à la Conférence intergouvernementale, dans le cadre de leurs débats sur des éléments d'intérêt commun et de la mise en place d'un réseau et d'une action de coordination sur les questions liées à la pêche dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Par ailleurs, la FAO a facilité les contacts et les échanges de vues entre les délégations des Membres au sujet des dispositions du projet de texte.

43. Les *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (Directives volontaires sur la pêche artisanale) et les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, élaborées par la FAO, servent de référence en matière de gouvernance responsable des régimes fonciers. En novembre 2017, la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales et souligné l'importance de ce sous-secteur pour la sécurité alimentaire et la sécurité des moyens d'existence. La FAO est responsable de la planification de l'Année internationale (voir COFI/2020/Inf.12.2).

44. Le rapport du Pacte mondial des Nations Unies *Ocean Stewardship 2030* (Intendance des océans 2030)³⁷ a défini 10 ambitions primordiales qui peuvent sous-tendre la prise de décisions au niveau mondial et une intendance responsable des océans. D'après le rapport, garantir une traçabilité intégrale des produits de la mer est une ambition essentielle si l'on veut assurer la sécurité alimentaire et combattre la fraude dans le secteur des produits de la mer et la pêche INDNR. Le Pacte mondial des Nations Unies préconise que, d'ici à 2030, tous les produits de la mer faisant l'objet de commerce international soient accompagnés, avec force d'obligation, de données de traçabilité normalisées dignes de foi pour les consommateurs.

45. Les questions océaniques sont de plus en plus présentes au sein de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) compte tenu du rôle des océans dans la régulation du climat et du carbone et dans la fourniture de biodiversité et de services écosystémiques essentiels pour la planète. La FAO est restée active dans ce domaine, participant entre autres à la Journée mondiale pour les océans 2020, tenue virtuellement en novembre 2020, et à la Conférence sur les océans et le changement climatique, en décembre 2020. Le Programme d'action mondiale pour le climat sera sans doute maintenu ces prochaines années, en soulignant combien les mesures d'adaptation sont importantes si l'on veut que la pêche contribue durablement à la sécurité alimentaire et à la sécurité des moyens d'existence.

46. Enfin, à sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, à compter du 1^{er} janvier 2021, afin de renforcer la coordination et la coopération internationales dans les programmes de recherche et les programmes scientifiques visant une meilleure gestion des océans et des ressources des zones côtières et la réduction des risques maritimes. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a lancé un plan d'exécution de la Décennie et la FAO s'est engagée à soutenir sa mise en œuvre.

IV. DOMAINES PRIORITAIRES EN 2020-2021 ET AU-DELÀ

47. Le Programme 2030 a pour but de relever les défis complexes que connaît la planète, notamment ceux de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, selon une approche indivisible et multisectorielle. Des progrès ont été accomplis dans de nombreux pays, mais l'action menée pour atteindre les ODD n'avance pas encore à la vitesse ou à l'échelle requises. C'est pourquoi

³⁷ www.unglobalcompact.org/take-action/ocean.

le Secrétaire général de l'ONU a appelé tous les secteurs de la société à se mobiliser pour une décennie d'action³⁸.

48. En tant qu'organisation des Nations Unies garante de 21 indicateurs relatifs aux ODD, notamment l'ODD 14, la FAO est censée mettre au point des méthodes, aider les pays à collecter des données pertinentes, à les valider et à les harmoniser, à estimer les agrégats régionaux et mondiaux et à les rendre disponibles aux fins de la production de rapports internationaux. En ce qui concerne la pêche, une attention particulière devra être accordée au cours de cet exercice biennal à la mise en œuvre des domaines et des indicateurs dont la FAO est garante: durabilité des pêcheries (14.4.1), lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (14.6.1), contribution de la pêche au produit intérieur brut des petits états insulaires en développement(14.7.1), et protection de la pêche artisanale (14.b.1).

49. Ce domaine d'activité prioritaire nécessitera sans doute un financement supplémentaire, afin de soutenir les systèmes de statistique et de collecte de données dans de nombreux pays et régions. Ces activités de renforcement des capacités seront indispensables aux pays pour mieux suivre la situation de la pêche et de l'aquaculture sur le plan national et mesurer leurs progrès vers la réalisation des cibles correspondantes des ODD. Dans le même temps, des efforts seront faits pour mieux relier la pêche et l'aquaculture à d'autres ODD pertinents, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence, l'emploi, la parité hommes-femmes et le changement climatique.

50. L'élaboration du nouveau Cadre stratégique de la FAO³⁹ souligne que l'Organisation contribuera à la réalisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des Membres, sans laisser personne de côté, grâce à des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients, sur la base des quatre aspirations de la FAO: *Une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une meilleure vie.*

A. Une meilleure production

51. Le rapport 2020 de la FAO sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*⁴⁰ indique que, d'ici à 2050, la demande agricole pourrait augmenter de 50 pour cent par rapport à 2013, en raison de la croissance démographique et de la croissance des revenus dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, croissance qui accélérerait la transition vers une consommation accrue de protéines animales.

52. D'après les prévisions du rapport 2020 de la FAO sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture dans le monde*⁴¹, sur la base des hypothèses utilisées, la production totale de poisson (à l'exclusion des plantes aquatiques) devrait s'élever à 204 millions de tonnes en 2030, soit 15 pour cent de plus qu'en 2018 en termes absolus. L'aquaculture continuera d'être le moteur de la croissance de la production mondiale de poisson et devrait atteindre 109 millions de tonnes en 2030, soit une augmentation de 32 pour cent par rapport à 2018.

53. Notant que la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens de subsistance peut et doit encore augmenter, tout en relevant les défis environnementaux et en tirant parti des solutions offertes par les systèmes naturels, la FAO travaillera à l'élaboration d'un programme de transformation bleue, dans le contexte de l'aspiration «Une meilleure production» du Cadre stratégique, en utilisant des ressources budgétaires et extrabudgétaires. Le programme de transformation bleue représente une évolution de l'Initiative en faveur de la croissance bleue et se rattachera aux objectifs de haut niveau suivants:

³⁸ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/decade-of-action/>.

³⁹ FAO CL165/3.

⁴⁰ <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca9692fr/>.

⁴¹ www.fao.org/3/ca9229frca9229fr.pdf.

- a. Soutenir l'intensification durable de la production aquacole, la transposition à plus grande échelle et le transfert des connaissances par le biais d'initiatives de développement de l'aquaculture et de la coopération Sud-Sud, grâce à des pratiques innovantes à l'appui de la gestion de l'environnement.
- b. Faciliter les efforts de gestion à caractère transformateur et innovant pour promouvoir des pêcheries résilientes dans les régions où la durabilité des pêcheries est soumise à une pression importante, en s'attaquant aux taux de surpêche croissants, à la dégradation de l'environnement, aux effets du changement climatique, aux questions d'équité, à la pêche INDNR, et en renforçant le fondement scientifique des décisions en matière de gestion, notamment par le recours à de nouvelles technologies.
- c. Transformer et améliorer les chaînes de valeur du poisson, notamment en réduisant les pertes et le gaspillage, en se concentrant sur les ressources sous-utilisées et émergentes, en répondant aux changements climatiques et à l'évolution des marchés et en redynamisant les chaînes touchées par la pandémie de covid-19.
- d. Faire des produits de la pêche un élément indispensable des stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition pour tous, encourager la consommation de poisson, de plantes aquatiques et de leurs produits dérivés, issus de la pêche et de l'aquaculture durables, et aider les communautés qui ne peuvent compter sur d'autres sources de protéines animales abordables à avoir une alimentation saine et à lutter contre la malnutrition et les carences en micronutriments.

54. Le programme de transformation bleue a été conçu pour favoriser la concrétisation de ces efforts en actions sur le terrain, grâce à des initiatives formulées et exécutées conjointement avec les membres et partenaires de la FAO, notamment le secteur privé. Parmi ces initiatives ciblées figureront l'amélioration des systèmes de collecte de données, le soutien institutionnel, le renforcement des capacités et le développement technologique, autant de demandes qui sont énoncées également dans le projet de Déclaration du Comité des pêches de la FAO en faveur de pêches et d'une aquaculture durables (voir le document COFI/2020/2.3).

55. En ce qui concerne l'intensification de l'aquaculture durable, la FAO travaillera à l'élaboration de programmes intégrés d'aquaculture durable, en coordination avec le Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches et mettra en œuvre des projets budgétaires et extrabudgétaires tels que le projet pour le développement de l'aquaculture intelligente/numérique, financé par la République de Corée, le projet FAO/BAD de développement des exploitations aquacoles en Zambie, le projet FAO/UE TrueFish, dans le lac Victoria, le projet Chilembene de la FAO au Mozambique ou le projet d'écloserie de l'agence de coopération internationale de la Corée (KOIKA) à Zanzibar, entre autres.

56. La FAO progressera dans l'élaboration d'un partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable qui tablera sur des technologies, des innovations et des méthodes de gestion modernes. Ce partenariat, qui voit le jour en collaboration avec l'Académie chinoise des sciences halieutiques, fera l'objet d'un rapport lors de la prochaine réunion du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches en 2021.

57. La Conférence mondiale sur l'aquaculture 2020 a été reportée à septembre 2021 en raison de la pandémie de covid-19 et se tiendra à Shanghai (Chine), éventuellement en mode hybride (présentiel et virtuel). D'un point de vue stratégique, elle jouera un rôle essentiel pour souligner les défis et les possibilités liés à l'intensification de l'aquaculture. La FAO poursuivra la réalisation et la validation d'examen mondiaux et régionaux sur l'aquaculture au moyen de webinaires qui ont déjà attiré 1 600 participants, et les publiera dans les prochains mois, avant la tenue de la Conférence mondiale.

58. En réponse aux demandes d'appui technique et de formation supplémentaires sur l'évaluation et la communication des données relatives à l'indicateur 14.4.1 des ODD, la FAO commencera par élaborer, avant la fin de 2021, un document technique sur la production de données aux fins de

l'évaluation et de la gestion des pêcheries pour lesquelles les données sont insuffisantes. Le but recherché est d'aider les Membres à évaluer la durabilité des stocks pour lesquels les données sont insuffisantes, notamment par une utilisation plus efficace et efficiente des données collectées.

59. Dans le cadre du programme EAF-Nansen, 10 pays reçoivent une assistance soit pour élaborer et appliquer des plans de gestion conformes à l'approche écosystémique pour la pêche, soit pour promouvoir une gestion partagée des stocks. En 2021, les activités privilégieront la consolidation des résultats scientifiques, la gestion scientifique, le soutien à la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la pêche dans d'autres pays et l'exécution du plan de développement des capacités. Le programme devrait reprendre ses travaux de prospection en juin 2021, après une longue suspension due à la pandémie de covid-19 qui a retardé de nombreux résultats attendus du programme, ayant trait à la science, à la gestion et au développement des capacités.

60. La FAO continuera également d'aider les pays dans la lutte contre la pêche INDNR. Pour y parvenir, il faudra réaliser entièrement le programme mondial mis en place pour soutenir l'application de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du port et des instruments internationaux complémentaires, en s'efforçant de: i) mettre à l'échelle des approches innovantes; ii) renforcer les échanges mondiaux d'informations; iii) lancer et promouvoir le portail mondial de développement des capacités; iv) élaborer des lignes directrices pour la réglementation, la surveillance et le contrôle des transbordements, conformément aux orientations de la trente-quatrième session du Comité des pêches; v) fournir des orientations sur l'établissement de bases de référence pour les initiatives de lutte contre la pêche INDNR, fondées sur l'estimation des activités de pêche INDNR.

61. Par ailleurs, au titre des fonctions de secrétariat qui lui incombent dans le contexte des réunions des Parties à l'Accord, la FAO accordera la priorité au lancement du questionnaire sur le suivi de la mise en œuvre de l'Accord, à l'organisation de la troisième réunion des Parties à l'Accord (en mode virtuel, du 31 mai au 4 juin 2021), et des groupes de travail créés durant les réunions des Parties, ainsi qu'au lancement du Système mondial d'échange d'informations créé dans le cadre de l'Accord.

62. La FAO continuera d'encourager la coopération et l'échange d'informations en cours entre la cinquantaine d'organes régionaux des pêches actifs dans le monde par l'intermédiaire du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches. Ce Réseau, soutenu par la FAO, héberge et fournit des services de secrétariat et des lieux de réunion, gère un site Web spécialisé et publie une revue contenant des informations actualisées fournies par les organisations membres, et d'autres publications techniques. Les activités du Réseau présentent un intérêt grandissant pour de nombreuses enceintes internationales, telles que le cadre de l'instrument international juridiquement contraignant relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones qui ne relèvent pas de la juridiction nationale, ou les négociations de l'OMC sur un instrument international juridiquement contraignant envisageant l'interdiction de certaines subventions à la pêche susceptibles de favoriser la surpêche, la surcapacité et la pêche INDNR.

63. Les leçons à tirer de la pandémie mondiale peuvent être mises à profit dans les chaînes d'approvisionnement du poisson pour reconstruire en mieux et améliorer la résilience face aux crises futures, tout en garantissant la sécurité alimentaire et une bonne nutrition. Cela s'applique tout particulièrement aux pays sans littoral sujets à l'insécurité alimentaire et aux petits États insulaires en développement, le poisson étant pour la population de ces pays une source importante de protéines et de micronutriments essentiels pour une alimentation saine, de manière à lutter contre le triple fardeau de la malnutrition, qui peut peser gravement sur des budgets de santé déjà fortement sollicités.

64. Les collaborations existantes en matière d'innovation numérique seront poursuivies et renforcées dans le cadre de l'Initiative Main dans la main dans le but de mettre à la disposition des Membres de la FAO une plateforme multidisciplinaire rassemblant des données sur la pêche et l'aquaculture, utiles à l'analyse des facteurs qui seront déterminants dans la réalisation des objectifs nationaux dans ce secteur. Cette action sera également étayée par les contributions à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). Dans ce cadre, l'aide accordée aux pays reposera sur l'innovation numérique, les données ouvertes et la

multidisciplinarité, afin qu'ils puissent concrétiser leurs priorités relatives aux océans dans le contexte du Programme 2030.

B. Une meilleure nutrition

65. On lit dans l'édition 2020 du rapport de la FAO *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*⁴² que près de 690 millions de personnes souffrent de la faim, et que leur nombre a augmenté de 10 millions en un an et de près de 60 millions en cinq ans. Le rapport note que le monde n'est pas en passe de réaliser l'objectif de Faim Zéro d'ici à 2030 et que, si les tendances récentes se poursuivent, plus de 840 millions de personnes souffriront de la faim à cette date.

66. Le rapport 2020 de la FAO sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* observe que, en 2018, le secteur de la pêche a affiché un volume record de 156 millions de tonnes de poissons destinés à la consommation humaine directe, ce qui a porté la consommation par habitant à 20,5 kg par an, soit plus de deux fois la quantité enregistrée en 1961. Ces chiffres montrent bien la contribution nette de la pêche et de l'aquaculture à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. La production d'aliments d'origine aquatique est devenue une réalité dans tous les pays du monde et, grâce aux progrès du commerce et de la technologie, tous les consommateurs ont désormais accès au poisson et aux produits de la pêche.

67. En 2020, la FAO a fourni des contributions pour l'élaboration d'un document de travail du Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition, consacré aux produits aquatiques (qui sera publié au premier trimestre de 2021) mettant en évidence le rôle des aliments d'origine aquatique au service d'une alimentation saine et durable. Ce document a été élaboré en collaboration avec des experts de diverses organisations internationales, dont WorldFish et le Réseau mondial d'action pour une alimentation durable tirée des océans et des eaux continentales au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

68. La FAO poursuivra également la collaboration avec ses partenaires dans le cadre des axes d'action du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et de la prochaine session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour veiller à ce que la pêche et l'aquaculture soient bien représentées dans les dialogues sur les systèmes alimentaires.

69. La FAO continuera de mettre en œuvre le projet de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) sur l'autonomisation des femmes dans le secteur de la pêche artisanale, à l'appui de systèmes alimentaires durables. Les activités resteront concentrées sur l'autonomisation des femmes au stade des opérations postcapture de la pêche artisanale, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Elles ont été menées dans cinq pays au cours de l'année de lancement du projet, à savoir le Ghana, le Malawi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Sierra Leone, et ont comporté des évaluations de base permettant de comprendre le contexte spécifique du pays, ainsi que les incidences socioéconomiques de la production de farine de poisson, et d'examiner les bonnes pratiques après récolte.

C. Un meilleur environnement

70. La FAO appuiera l'utilisation d'engins de pêche sélectifs et de pratiques de pêche responsables dans le contexte du Code de conduite pour une pêche responsable et s'attachera en particulier à:

- soutenir l'adoption de pratiques permettant de réduire les prises accessoires indésirables, les rejets, la pollution, les déchets plastiques marins, les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et la «pêche fantôme» qui en résulte;
- élaborer et mettre en œuvre un programme mondial de renforcement des capacités pour soutenir ces actions. Celles-ci seront menées en collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), des organisations non gouvernementales

⁴² <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca9692fr/>.

compétentes ainsi que des partenariats mondiaux et des universités, et d'autres organismes des Nations Unies (voir le document COFI/2020/Inf.15.4).

71. Au cours du prochain exercice biennal, les activités de la FAO relatives aux incidences du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture se concentreront plus précisément sur la promotion de solutions locales à faible émission de carbone, prises en charge par les consommateurs, sur l'élaboration et l'articulation d'une vision d'avenir favorisant la résilience des pêches et de l'aquaculture face au climat et, enfin, sur la sensibilisation à la nécessité de transformer les systèmes agroalimentaires en tant que solution prioritaire face aux enjeux climatiques. Ces activités couvrent entre autres l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la promotion de stratégies propices aux synergies et une assistance accrue aux pays afin d'intégrer la pêche et l'aquaculture dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation.

72. Les interventions sur le changement climatique doivent s'inscrire dans un contexte plus large de renforcement de la résilience climatique. La FAO s'emploie à établir de vastes partenariats avec des institutions financières, des gouvernements et des organisations de la société civile pour aboutir à des interventions complètes et coordonnées face au changement climatique. En conséquence, la FAO prévoit de s'investir dans la mobilisation des ressources, en particulier les financements climatiques (le Fonds vert pour le climat, par exemple) pour la mise en œuvre des projets intersectoriels.

73. Conformément à la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, l'intégration de la biodiversité dans les pêches et l'aquaculture comprendra des activités dans trois domaines thématiques: i) les espèces (y compris la diversité intraspécifique); ii) les écosystèmes; iii) les institutions et les accords internationaux (voir le document COFI/2021/9.1), notamment un soutien pour la mise en œuvre des éléments du Plan d'action qui sont prioritaires pour la pêche et l'aquaculture.

74. Ce soutien visera en particulier la réalisation complète des objectifs et cibles des Membres dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, tels que décrits dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, administré par la CDB. La FAO travaille avec les gouvernements et tout un éventail de partenaires pour assurer «une intégration réciproque de la diversité biologique», afin de répondre aux exigences et aux priorités, tant en matière de conservation qu'en matière d'utilisation durable. Au discours polarisé sur la «réduction des impacts», il est essentiel de préférer un discours qui présente la biodiversité comme faisant partie intégrante du développement durable et reconnaisse aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture un rôle important en tant que garants de la biodiversité.

75. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 (la Décennie) fait de la restauration une solution majeure pour la réalisation d'un vaste éventail d'objectifs mondiaux de développement et de priorités nationales concernant tous les écosystèmes terrestres et aquatiques. La Décennie, placée sous la direction de la FAO et du PNUE, s'appuie sur des engagements existants tels que l'Accord de Paris et le Défi de Bonn et sera mise en œuvre en collaboration avec les Conventions de Rio et d'autres partenaires. La position de la FAO sur la restauration des écosystèmes est énoncée dans le document COFI/2020/Inf.15.2. La FAO œuvrera en faveur d'une concentration et d'une représentation appropriées des ressources aquatiques (dans les eaux douces, côtières et marines) et des besoins du secteur des pêches et de l'aquaculture, tout au long de la Décennie.

76. La FAO poursuivra ses travaux sur l'impact des efflorescences d'algues nuisibles sur la production halieutique. En octobre 2020, la FAO a hébergé la Réunion virtuelle d'experts sur les systèmes d'alerte précoce contre les efflorescences algales nuisibles, centrée sur les sources de données et une communication améliorée de ces données. La FAO se chargera aussi d'élaborer un guide technique pour la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce contre les proliférations d'algues nuisibles et dirigera cet exercice conjoint FAO-COI-UNESCO-AIEA.

77. En décembre 2020, la FAO a hébergé l'Atelier virtuel sur l'assainissement des bivalves, conjointement avec le Centre des sciences de l'environnement, des pêches et de l'aquaculture (Cefas), qui avait pour but de mettre en commun des informations et de déterminer les domaines dans lesquels

la FAO peut contribuer au renforcement des capacités pour soutenir les autorités responsables et les laboratoires officiels dans la production de mollusques bivalves exempts de risques microbiologiques.

78. La FAO élaborera un document de référence sur l'exposition alimentaire aux microplastiques qui mettra en évidence les aspects liés à l'exposition par les aliments et soutiendra les travaux menés par d'autres organisations sur l'exposition globale (exposition aérienne ou contact cutané).

D. Une vie meilleure

79. La pêche continue d'être l'une des activités professionnelles les plus dangereuses au monde, ce dont témoignent aussi les taux élevés d'accidents et de décès parmi les travailleurs de ce secteur, dans la plupart des pays. Comme l'a indiqué le Comité des pêches, il existe des liens clairs entre la pêche INDNR, les problèmes de sécurité en mer et la précarité des conditions de travail. Au fil des ans, trois instruments clés ont été élaborés: l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du port, couvrant la pêche INDNR, la convention de l'OIT sur le travail dans la pêche (C188) couvrant les conditions de travail des pêcheurs à bord des navires et l'Accord du Cap de l'OMI couvrant la sécurité à bord des navires de pêche de plus de 24 mètres de longueur qui opèrent en haute mer. La FAO travaillera avec ses partenaires à la mise en œuvre de ces instruments, qui forment un socle pour la lutte conjointe contre la pêche INDNR, l'insécurité en mer et les mauvaises conditions de travail.

80. L'innovation au service d'opérations de pêche plus durables et plus sûres sera encouragée grâce à la mise en place de programmes de microfinance, de crédit, d'investissement et d'assurance spécifiques à ce secteur, en collaboration avec des institutions financières et des assurances, des organismes du système des Nations Unies et des partenaires régionaux, tels que l'Association de crédit rural et agricole pour l'Asie et le Pacifique (APRACA). Une assistance technique et financière ciblée facilitera l'innovation dans les pêcheries, favorisant ainsi la durabilité, et contribuera à la mise en œuvre de mesures de gestion des pêches adoptées aux niveaux national et régional.

81. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est encore très mal desservi par les programmes de protection sociale. Il est donc important que la FAO continue d'aider les Membres à atteindre la cible 1.3 des ODD (Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient) dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

82. Afin de tenir compte des besoins et des défis de la pêche artisanale dans la prise de décisions, leur contribution doit être correctement quantifiée. La FAO est sur le point de publier une révision du rapport Banque Mondiale/FAO/WorldFish de 2012, intitulé *Hidden Harvest: The Global Contribution of Capture Fisheries*, qui traite de l'exploitation cachée des ressources halieutiques, en particulier de la contribution des pêches de capture au développement durable. Ce travail, qui s'appuie sur des études de cas réalisées dans 58 pays et la participation de plus de 300 contributeurs, devrait constituer un apport considérable à la réalisation de la cible 14.b des ODD.

83. En novembre 2017, à sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, en soulignant l'importance de ce sous-secteur pour la sécurité alimentaire et la sécurité des moyens d'existence – ce qui est également ressorti très clairement pendant la crise causée par la covid-19. Les manifestations liées à l'Année internationale permettront de montrer les contributions de ces sous-secteurs et d'attirer l'attention sur plusieurs questions, telles que la contribution de la sécurité des droits fonciers à l'amélioration du sort des pauvres et des personnes vulnérables, et leur contribution potentielle à la réalisation des ODD, en particulier l'ODD 14.b.

84. La FAO poursuivra ses activités en faveur de la gestion des risques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables des pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Il s'agit notamment d'aider les pêcheurs frappés par des catastrophes en leur fournissant de nouveaux engins de pêche et du matériel de

sécurité, de mettre en œuvre divers programmes de développement des capacités sur la sécurité en mer, de mettre au point des orientations pour la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce contre les efflorescences d'algues nuisibles, de mobiliser des ressources financières pour renforcer les capacités adaptatives des communautés locales, et de protéger la biodiversité et les écosystèmes aquatiques, afin d'assurer un accès continu à des aliments nutritifs dans les pays sujets aux catastrophes.